

Conseil Français du culte musulman

Le Conseil Français du Culte Musulman

Cela fait plus d'une dizaine d'années que les pouvoirs publics en France tentent d'organiser l'Islam. Car, la deuxième religion de France n'avait pas d'instance représentative au niveau national ; contrairement aux religions catholique, protestante et juive. Cette absence d'un clergé structuré et les rivalités entre les tendances ont fait échouer les premières tentatives. Le Conseil Français du Culte Musulman a vu le jour en avril 2003.

Les expériences précédentes

- 1990 : le C.O.R.I.F (Conseil de Réflexion sur l'avenir de l'Islam de France) est créé par Pierre Joxe. Les représentants musulmans qui y siègent sont choisis par le Ministre. Non représentatifs, leurs propositions n'ont pas d'échos.
- 1993 : Le Conseil des Représentants des Musulmans de France est mis en place par Charles Pasqua [parallèlement au C.O.R.I.F]. Cette nouvelle instance tente d'uniformiser l'organisation de l'Islam. Mais, l'hégémonie de la Mosquée de Paris et le fonctionnement monolithique de l'instance vouent ses actions à l'échec.
- 1999 : La consultation des représentants des principales sensibilités musulmanes sur l'organisation du culte musulman en France est mise sur pied par JP. Chevènement, relayée par Daniel Vaillant. C'est un groupe qui rassemble les principales fédérations musulmanes, les grandes mosquées et des personnes qualifiées, pour réfléchir à l'organisation d'une instance nationale et régionale.
- 2002 : Le projet initial est poursuivi, avec des modifications, par Nicolas Sarkozy, et mené à son terme. Les premières élections sont organisées les 6 et 13 avril 2003, dans toute la France. Après deux années de mise en place, les secondes élections sont organisées dans toute la France le 19 juin 2005 pour trois ans.

A quoi correspond cette instance représentative des musulmans ?

Un Conseil National et 25 Conseils Régionaux (CRCM) constituent le Conseil Français du Culte Musulman.

Quel est son rôle ?

Le Conseil Français du Culte Musulman est la première instance chargée de "représenter les cinq millions de musulmans de France auprès des pouvoirs publics et des autres religions". Son rôle est de s'occuper des questions du culte musulman, liées aux observances religieuses : lieux de culte,

pèlerinage, carrés musulmans, aumôneries, formation des imams... Il pourra être amené, d'après le Ministère de l'Intérieur, à "s'exprimer sur des questions de société".

Qui sont les électeurs ?

En 2005, 5232 délégués ont été désignés par 1221 mosquées ou salles de prière françaises (contre 4032 délégués désignés par 995 lieux de culte en 2003). Ils composent l'assemblée électorale.

Le nombre d'électeurs par mosquée a été déterminé en fonction de la surface de la mosquée. Ainsi 1 délégué pour une mosquée s'étendant jusqu'à 100m² à 15 délégués pour les mosquées de plus de 800m². La mosquée de Paris ayant droit à 18 délégués.

Le taux de participation aux élections était en 2005 de 85%.

Les régions les plus importantes en nombre de délégués sont : Rhône-Alpes, Nord-Pas-de Calais, Ile-de-France, PACA, Lorraine, Réunion : 208.

Quand ont eu lieu les élections ?

Pour les deux années de mise en route, les élections s'étaient déroulées en deux temps : le 6 avril 2003, 210 lieux de culte avaient élu 20% des délégués à l'assemblée générale ; soit neuf régions (Alsace, Aquitaine, Bretagne, Centre, Corse, Ile de France ouest, Limousin, Basse Normandie et Pays de Loire) et le 13 avril 2003, les 782 autres lieux de culte ont voté à leur tour.

Pour les élections 2005, toutes les élections ont eu lieu le 19 juin.

Quelle est la durée du mandat ?

Les personnes élues, à toutes les instances, ont depuis 2005, un mandat de trois ans.

Qu'ont-ils voté ?

Les grands électeurs ont élu :

- pour l'instance nationale (CFCM) : 152 membres de l'assemblée générale du CFCM, lesquels ont élu 41 membres composant le Conseil d'Administration du CFCM,
- pour chaque instance régionale (CRCM) : le Conseil d'Administration et les membres du bureau.

Lors de la première élection en 2003, le CFCM et les CRCM avaient été élus exceptionnellement pour deux ans. Le bureau du CFCM avait été désigné à l'avance en décembre 2002 sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur à partir d'un dosage entre fédérations et il avait nommé le recteur de la mosquée de Paris comme président.

Détermination des sièges du CFCM

La Fédération Nationale des Musulmans de France (FNMF) (proche du Maroc) et la Grande Mosquée de Paris (GMP) (proche de l'Algérie) sont les grands vainqueurs de l'élection de 2005, obtenant 19 sièges pour les premiers (+ 3 par rapport à 2003) et 10 pour les seconds (+ 4 par rapport à 2003).

Tandis que l'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF), très plébiscitée lors des élections de 2003, obtient également 10 sièges (mais - 3 par rapport à 2003). De même, le Comité de Coordination des Musulmans Turcs de France obtient 1 siège (- 2 par rapport à 2003) et la liste d'union des mosquées de l'île de la Réunion, 2 sièges et la liste des indépendants (mosquée Al-Islah de Marseille), 1 siège.

■ Poids des listes dans les CRCM (25 régions)

UOIF : majoritaire dans 6 régions (contre 11 en 2003) [par exemple : Ile de France, Rhône Alpes, Bourgogne]

FNMF : majoritaire dans 10 régions

GMP : majoritaire dans 1 région [PACA]

CCMTF : majoritaire dans 4 régions (contre 1 en 2003)

[Limousin, Auvergne, Bretagne, Centre]

Indépendant : 1 région.

“Les résultats confortent d'une part l'ascendant indéniable de l'Islam marocain sur le paysage officiel de l'Islam organisé en France, via le succès remporté par la FNMF et ses diverses expressions régionales. Celle-ci s'est désormais durablement installée en France comme la vitrine officielle de l'Islam makhzénien d'outre méditerranée, emportant dans son sillage de nombreuses mosquées, qui jusque-là, avaient veillé à ne pas trop s'afficher sous le label officiel marocain cherchant à incarner une alternative face à l'influente UOIF et face à l'Islam trop ethnique de la Mosquée de Paris. (...) Il est cependant encore trop tôt pour crier comme certains "analystes" à la débâcle de l'UOIF, à la défaite des "fondamentalistes radicaux" et à la victoire des musulmans modernes et modérés. La modernité n'est pas *a priori* la caractéristique qui convient le mieux pour décrire l'Islam marocain en France, davantage piétiste et traditionaliste. (...) Il est vrai que l'Islam de France peine à s'émanciper d'une logique de sujétion à des intérêts ethniques et nationaux qui ne perçoivent dans l'Islam en France qu'un marché à conquérir, qu'un marchepied pour afficher leur patriotisme étroit. La route est encore longue qui verra les musulmans de France prendre en mains leur destin et l'avènement d'un islam débarrassé de toutes les tutelles extérieures”³.



Le conseil exécutif du CFCM (2005-2008), a désigné comme Président : Dalil Boubakeur (GMP); Vices-Présidents : Fouad Alaoui (UOIF) et Abdellah Boussouf (FNMF) [recteur de la grande mosquée de Strasbourg]; secrétaire général : Haydar Demiryurek (CCMTF) secrétaire général adjoint: Moulay El-Hassan El-Alaoui ; délégué général : Chems-Eddine Hafiz (GMP) ; Trésorier : Ocacha Ben Ahmed Daho (UOIF). Des modifications de postes sont intervenus le 16/9/2006.

□ Contact

CFCM : 270 rue Lecourbe - 75015 Paris Tél : 01.45.58.05.73
- Adresse postale : CFCM - BP 20 - 75518 Paris Cedex 15
site: www.cfcf.info

■ Le Conseil Régional du Culte Musulman - Alsace

■ Les élections

Dès 2003, une instance, le CORELEC avait été créée pour organiser les élections du Conseil Régional du Culte Musulman. Pour l'Etat, un Sous-Préfet est chargé du suivi de la démarche.

En 2005, l'Alsace comptait 250 électeurs désignés par 62 lieux de culte musulman. [En 2003, 48 lieux avaient pris part au vote].

Ces électeurs ont élu 21 membres composant le conseil d'administration du CRCM à partir de cinq listes : liste de la coordination des associations musulmanes solidaires (CAMS) portée par Mohamed Latahy ; liste de l'Union portée par Abdelhaq Nabaoui (président sortant) ; liste du comité de coordination des musulmans turcs de France portée par Ömer Yildirim ; liste Nouvelles Perspectives portée par Cengiz Dogan ; liste de la fraternité portée par Abdellah-Thomas Milcent.

Le scrutin s'est déroulé à la proportionnelle. Le taux de participation était de 94,8%.

En 2005, la liste Nouvelles perspectives (alliance Milli Görüs et Grande mosquée de Paris) est arrivée gagnante avec 28,8% des voix, suivie de la CAMS 24,6%, pour 22,5% des voix de la liste de l'union et 22% de la liste d'origine turque Diftib. Ces résultats montrent la force de l'Islam turc en Alsace qui ne s'était pas uni en 2003. Les alliances ont offert à l'Islam turc alsacien, un siège au CFCM.

■ Résultats des élections du CRCM 2005-2008 :

Madame Al Shouli, Messieurs Dogan, Latahy, Nabaoui, Rabih, Soufari, Yildirim. Suite à la décision du TGI de Strasbourg du 23/5/06, l'élection de M. Latahy à la présidence du CRCM est annulée. Après un troisième scrutin, M Soufari est élu à la présidence.

■ Rôle et objectifs

[Les informations ci-après sont issues de la plaquette et du site officiel du CRCM]

Le CRCM représente le CFCM en Alsace. Il se doit de défendre, dans la région, la dignité et les intérêts du culte musulman, de favoriser et organiser le partage d'informations et de services entre les lieux de culte de la région, d'encourager le dialogue entre les religions, d'assurer la représentation du CFCM et d'assurer la représentation des lieux de culte musulman auprès des pouvoirs publics de la région, des départements et des communes.

Ce sont les représentants légitimes pouvant servir d'interfaces aux élus locaux, notamment en cas de conflit avec les associations locales, sur les questions liées au culte. "Ces interlocuteurs même s'ils ne pourront pas ester en justice, s'ils ne se substitueront pas aux acteurs de terrain... ils contribueront à banaliser l'Islam. Il était très important de donner une représentativité sociale à la réalité de l'Islam vécue au plan local".

■ Les commissions

Le CRCM s'est doté de dix commissions thématiques de travail : Commission de l'organisation et des affaires juridiques ; Commission des imams ; Commission de la communication ; Commission des aumôneries ; Commission de la viande hallal et de l'Aïd el Kebir ; Commission du pèlerinage ; Commission des finances ; Commission de l'enseignement ; Commission du dialogue inter-religieux ; Commission des affaires familiales et sociales.

"Toutes les conditions sont réunies, avec la constitution d'un islam institutionnel, pour démontrer que l'on peut parfaitement être musulman dans un Etat laïc... "

□ **Contact** : CRCM - Alsace, 29 route de la Fédération - 67000 Strasbourg - 03.89.66.23.38- www.crcm.tv/alsace
Mr Soufari Benabdellah - 5 rue Kléber - 68100 Mulhouse - Tél. 06.31.52.45.67

□ Sources :

- Articles de presse du Monde, des Dernières Nouvelles d'Alsace, en 2002, 2003, 2005.

- L'Islam : une religion comme les autres, F. Frégosi, in Saisons d'Alsace n°19, 2003.

-³ Franck Frégosi, pour X. Ternisien, Mille et un jours, chronique des islams de France, Le Monde.fr, juin 2005.